



Maison de la RATP
LAC YD14 • 54, quai de la Rapée
75599 Paris Cedex 12

Le Directeur



Monsieur Michel Leprêtre
Président de l'établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11, rue Henri Farman
BP 748
94398 Orly aérogare cedex

PB/SDG-ITI-AT 75-77-91-94-2023-D-55

Paris, le 14 décembre 2023

Objet : modification n°3 du PLU de Savigny-sur-Orge

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 18 septembre dernier par lequel vous me faites part de l'engagement d'une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Savigny-sur-Orge.

Après analyse par les différents services concernés des documents soumis à avis, et à toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler le passage, sur la commune de Savigny, des lignes RATP 292, 385, 486 et 492, et surtout la nécessité, en cas de travaux, de respecter les règles de l'art en matière de voirie (chaussée, trottoirs, ralentisseurs, points d'arrêt, etc.) dans les axes empruntés, d'ores et déjà ou à l'avenir, par des itinéraires de transport en commun. Ces prescriptions sont par ailleurs largement détaillées sur le site d'IDFM (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/decouvrir/service-aux-collectivites>),

En outre, afin d'éviter tout conflit avec nos infrastructures, la déclaration préalable de travaux sur le guichet unique national (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html>) est un prérequis incontournable avant le démarrage de toute intervention. En complément, le guide RATP des prescriptions pour les projets et travaux tiers est téléchargeable sur notre site internet (<https://www.ratp.fr/projets-et-travaux-tiers-en-interaction-avec-les-infrastructures-de-la-ratp>).

Sur tous ces sujets, mon équipe et moi-même restons bien entendu à votre disposition pour toute question ou complément que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric Tardivel

et les plus cordiaux

Copie : Monsieur Nicolas Iacobelli (EPT12) / Messieurs Alexis Teillet et Olivier Carette (Ville)